

DECISION N° 002 /D/MINTOUL/SG/DAG/SDBMM/SM DU 07 AVR 2026

PORTANT DESIGNATION DE L'ENTREPRISE RETENUE SUR PROPOSITION DE LA COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES A L'ISSUE DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°001/AONO/MINTOUL/CIPM/2026 DU 19 FEVRIER 2026 POUR LA POURSUITE DU PROJET D'ACQUISITION ET DE POSE DES PANNEAUX DIRECTIONNELS ET DE SECURISATION POUR DIX (10) SITES TOURISTIQUES AU CAMEROUN.

**LE MINISTRE DU TOURISME ET DES LOISIRS,**

- Vu la Constitution ;
  - Vu le Décret n° 2019/002 du 04 Janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;
  - Vu le Décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
  - Vu le Décret n° 2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
  - Vu le Décret n° 2018/190 du 02 Mars 2018 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret N°2011/408 du 09 Décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;
  - Vu la Circulaire N°00001/PR/MINMAP/CAB du 25 avril 2022 relative à l'application du Code des Marchés Publics ;
  - Vu la Circulaire N°0001877/C/MINFI du 31 décembre 2025 portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des Autres Entités Publiques pour l'Exercice 2026 ;
  - Vu Le Dossier d'Appel d'Offres N°001/AONO/MINTOUL/CIPM/2026 du 19 février 2026 pour la poursuite du projet d'acquisition et de pose des panneaux directionnels et de sécurisation pour dix (10) Sites Touristiques au Cameroun,
  - Vu La proposition d'attribution de ladite consultation datée du 1<sup>er</sup> avril 2026 de la Commission Interne de Passation des Marchés du Ministère du Tourisme et des Loisirs ;
- Considérant la nécessité de service,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>.** Conformément à la proposition d'attribution de la Commission Interne de Passation des Marchés du Ministère du Tourisme et des Loisirs, le résultat de la consultation susmentionnée se présente comme suit :

N°	Appel d'Offres National Ouvert	Lieu de livraison	Entreprise	Montant TTC en FCFA	Délai de livraison
1	N°001/AONO/MINTOUL/CIPM/2026 du 19 février 2026 pour la poursuite du projet d'acquisition et de pose des panneaux directionnels et de sécurisation pour dix (10) Sites Touristiques au Cameroun	Les dix (10) Sites Touristiques	SOCIETE CENTRALE ACHAT CAMEROUN SARL, B.P: 15709 Yaoundé	49 977 675	04 mois

**Article 2.-** La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

YAOUNDE, le 07 AVR 2026

**LE MINISTRE DU TOURISME ET DES LOISIRS**

- Ampliation :**
- MINTOUL/SG/DAG/SDBMM/SM;
  - CIPM/MINTOUL ;
  - Archives / Chrono.

